

Termes de références

Consultant pour l'élaboration de la stratégie régionale climat de la CEDEAO

Juillet 2020

Dans le cadre du projet GCCA+ Afrique de l'Ouest

<i>Financé par</i>	
<i>Mis en œuvre par</i>	
<i>Sous le portage politique et au bénéfice de</i>	
<i>En partenariat avec</i>	



TABLE DES MATIERES

1	Informations générales	3
2	Contexte	3
3	Objectifs de la mission	4
4	Activités, livrables et calendrier	5
4.1	Phase préparatoire	5
4.2	Premières consultations internes et définition du cap de l'ambition	6
4.3	Rédaction de la stratégie régionale et déclinaison opérationnelle	7
4.4	Consultations élargies et validation	8
4.5	Chronogramme global	10
5	Approche de mise en œuvre	10
5.1	Mécanismes de consultation	10
5.2	Mécanismes de coordination de la mission	11
6	Profil et expertise recherchés	13
6.1	Qualifications	13
6.2	Expériences professionnelles	13
7	Modalités de candidature et de sélection	13
7.1	Dossier de candidature	13
7.2	Processus de sélection	14
8	Informations complémentaires et pratiques	15
8.1	Lieu d'exécution de la mission	15
8.2	Langue de travail	15
8.3	Paiements	15
8.4	Autres coûts supportés directement par Expertise France	15





1 Informations générales

Intitulé de la mission	Expert principal pour l'élaboration de la stratégie régionale climat de la CEDEAO
Intitulé du projet	GCCA+ Afrique de l'Ouest
Bénéficiaire(s)	La CEDEAO et ses Etats Membres
Zone géographique	Espace CILSS – CEDEAO Présence physique au siège de la Commission de la CEDEAO à temps partiel (minimum 50%) à Abuja, Nigéria
Volume total des jours prévus	80
Durée de la mission	Octobre 2020 à octobre 2021
Type de contrat	Contrat de prestations de services à bons de commande

2 Contexte

Volet régional ouest-africain de l'initiative Alliance Mondiale contre les Changements Climatiques Plus (AMCC+ ou GCCA+) intra-ACP, le projet GCCA+ Afrique de l'Ouest **vise à participer à l'effort régional ouest-africain de mise en œuvre de l'Accord de Paris** à travers le renforcement des capacités de la CEDEAO, de ses institutions régionales partenaires et de ses Etats-Membres.

Financé par l'Union Européenne (UE) à hauteur de 12,1 millions d'euros, il est mis en œuvre par Expertise France **sous le leadership politique et institutionnel de la CEDEAO**, ainsi qu'en partenariat technique avec le CILSS sur les activités de formation, information et recherche.

Le projet GCCA+ Afrique de l'Ouest qui se déploie sur une durée de 5 ans (décembre 2017-décembre 2022), se veut un **révélateur du potentiel d'intervention à l'échelle régionale en matière de lutte contre les changements climatiques**. A cet effet, le diagnostic initial du projet¹ sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans la région a permis d'entamer la réflexion sur le rôle que la CEDEAO, en tant qu'institution régionale d'intégration, pouvait jouer dans la coordination de l'action climatique et la facilitation de la mise en œuvre des engagements climat de ses Etats Membres.

¹<https://www.expertisfrance.fr/documents/20182/703453/Mise+en+oeuvre+de+l%27Accord+de+Paris+en+Afrique+de+l%27Ouest+Diagnostic+GCCA%2B+Afrique+de+l%27ouest/5ff0a773-469b-4bda-87de-4f2fb513228b>



Cette réflexion a été poursuivie lors d'un **atelier stratégique régional**² pour l'action climatique organisé par la CEDEAO en septembre 2019, de manière à recueillir l'expression des besoins des Etats Membres de l'espace CEDEAO. La présence de 80 participants venant des 15 Etats Membres de la CEDEAO (Tchad et Mauritanie absents), des institutions continentales et régionales (AU, BAD, CEDEAO, UEMOA, CILSS, BIDC, BOAD, CORAF, Commission Climat Sahel, ACMAD, ICRISAT, ROPPA, Hub Rural) ainsi que de diverses initiatives régionales climat (CRC, UICN, Adapt'Action, Climate Analytics, ABM, WACA, WABICC, CTA), et partenaires techniques et financiers (GCF, UE, Expertise France), a permis de constituer un momentum politique important pour une action politique climatique en Afrique de l'Ouest.

S'appuyant sur un historique déjà riche d'interventions en matière de lutte contre les changements climatiques, et dans le prolongement de la Déclaration de Niamey du 28 avril 2015 des Ministres de l'environnement de la CEDEAO et du CILSS, les **Etats Membres de la CEDEAO ont réaffirmé l'importance d'une action collective, concertée et solidaire pour soutenir la mise en œuvre effective des CDN et de l'Accord de Paris.**

Compte tenu des priorités communes identifiées par les pays dans leur CDN, de leur attachement à l'intégration régionale et de la nature transfrontalière des impacts des changements climatiques, les participants ont souligné la pertinence et la nécessité d'un renforcement de l'approche régionale pour plus de coordination et de solidarité dans l'action climatique en Afrique de l'Ouest, à travers la préparation de projets, la mobilisation des financements, le renforcement des capacités et le suivi-évaluation.

Considérant les principes fondateurs de subsidiarité, de solidarité, de complémentarité et de coopération, les participants ont alors reconnu que la CEDEAO peut et doit montrer un leadership politique encore plus fort pour une accélération des politiques climatiques dans les Etats Membres de la CEDEAO. Dans ce cadre, **les participants de l'atelier de Lomé ont appelé la CEDEAO à inscrire leurs recommandations en axes prioritaires dans le cadre d'une stratégie régionale climat.**

La CEDEAO qui assure le portage politique et institutionnel du projet GCCA+ Afrique de l'Ouest a ainsi officiellement mandaté l'équipe du projet pour lui fournir l'expertise technique nécessaire à l'élaboration de cette stratégie.

La présente consultation vise ainsi à recruter l'expert principal qui pour le compte du projet GCCA+ AO sera en charge d'appuyer la CEDEAO dans l'élaboration de sa stratégie régionale climat.

3 Objectifs de la mission

L'**objectif principal** de la présente consultation est **d'appuyer la CEDEAO pour l'élaboration de sa stratégie régionale climat** afin de doter la région d'un cadre d'action concertée devant permettre la facilitation de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques y compris l'Accord de Paris et les autres instruments y afférents, et ainsi favoriser la

² <https://www.expertisefrance.fr/actualite?id=754627>



résilience des États et des communautés aux changements climatiques, mais aussi la réduction des émissions de GES.

Objectifs spécifiques :

- Animer le processus de concertation permettant de définir une vision commune et des objectifs stratégiques pour la région pour deux caps : (i) la période 2020-2030, permettant de s'aligner sur l'essentiel des CDN de la région, (ii) mais également pour l'horizon long-terme 2050 de manière à être en phase avec les directives de l'Accord de Paris ;
- Consolider et compléter les briques existantes du cadre régional pour aboutir à l'élaboration d'un document de stratégie régionale climat ;
- Rédiger le document de stratégie régionale ;
- Décliner un plan d'actions à 5 ans pour la mise en œuvre de cette stratégie régionale climat.

4 Activités, livrables et calendrier

4.1 Phase préparatoire

La démarche d'une ambition régionale sur le climat n'est pas nouvelle ; la volonté d'élaborer une stratégie régionale climat s'appuie sur un historique d'engagements et d'initiatives désormais riche dans plusieurs secteurs (énergie, agriculture, élevage, eau, infrastructures, recherche et coopération scientifique). Il s'agit de rassembler aujourd'hui un puzzle éparpillé et incomplet, et de rendre visible et cohérente l'image globale, et non de rajouter une strate supplémentaire de complexité avec une nouvelle politique.

La revue de littérature devra mobiliser un important effort de la part du consultant étant donné le travail déjà en cours ou accompli sur le sujet : de nombreux documents clés lui seront fournis, qu'il devra compléter par ses recherches d'autres documents pertinents.

L'expert sera en charge de mener les tâches suivantes :

- 4.1.1. Réunion et entretiens de cadrage de la mission ;
- 4.1.2. Préciser la feuille de route de la mission : affinage du cadrage méthodologique, approche et calendrier ;
- 4.1.3. Collecte, revue et appropriation de la littérature disponible : documents déjà produits dans le cadre du projet GCCA+AO, documents de politiques régionales, de projets des initiatives en cours, etc..
- 4.1.4. Organiser avec la Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles de la CEDEAO la première réunion du comité interdépartemental sur les changements climatiques de la Commission afin de présenter le contexte, le travail déjà entamé et la démarche autour de l'élaboration de la stratégie régionale climat. Cette réunion sera l'occasion de présenter et

enteriner le rôle détaillé du comité pour le reste du processus d'élaboration, en cohérence avec le Projet de règlement en cours d'instruction et spécifiant le mandat dudit comité ;

- 4.1.5. Réaliser une cartographie des acteurs régionaux à inclure dans la démarche pour susciter leur adhésion et alimenter la stratégie et améliorer sa cohérence avec les politiques déjà établies ;
- 4.1.6. Mener des entretiens individuels (une quinzaine) avec les acteurs clés identifiés pour pré-identifier le niveau d'engagement et d'ambition climat de l'institution/l'agence/l'unité ;
- 4.1.7. Sur la base notamment du diagnostic initial GCCA+ AO, établir avec précision un diagnostic des forces et faiblesses climat des politiques publiques majeures émises par la CEDEAO.

<i>Activités</i>	<i>Livrables</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Volume h/j</i>
4.1.1	Comptes rendus des réunions et entretiens de cadrage	Début octobre	2
4.1.2	Feuille de route de la mission	Mi-octobre 2020	2
4.1.3	Rapport d'analyse documentaire	Mi-octobre 2020	7
4.1.4	Termes de références de la réunion du comité inter départemental/ compte-rendu de la réunion	Fin-octobre 2020	3
4.1.5	Cartographie des acteurs	Fin octobre 2020	3
4.1.6	Protocole d'entretien/rapport d'entretien	Fin-novembre 2020	7
4.1.7	Diagnostic des forces et faiblesses	Fin-novembre 2020	7
<i>Total</i>			<i>31</i>

4.2 Premières consultations internes et définition du cap de l'ambition

L'expert sera en charge de mener les tâches suivantes :

- 4.2.1. Sur la base de la réflexion déjà entamée lors de l'atelier de Lomé (septembre 2019) et du diagnostic des forces et faiblesses des politiques existantes, construire une proposition de vision, accompagnée de 3 propositions de niveaux d'ambitions différents à l'horizon 2030, et à l'horizon 2050 (narratif assorti d'objectifs chiffrés) ;
- 4.2.2. Organiser la deuxième réunion du comité interdépartemental sur les changements climatiques de la Commission de la CEDEAO (instance de consultation interne pour la stratégie régionale climat) pour : (i) présenter les résultats de la phase préparatoire et

notamment le diagnostic des forces et faiblesses des politiques régionales, (ii) présenter les propositions de vision et de niveaux d'ambitions pour coordonner la sélection d'un scénario d'ambition et valider la vision commune.

Activités	Livrables	Calendrier	Volume h/j
4.2.1	Vision et scénarios d'ambitions	Mi-décembre 2020	2
4.2.2	Termes de références de la réunion/ compte-rendu de la réunion comprenant un relevé de décisions	Fin-janvier 2021	3
<u>Total</u>			<u>5</u>

4.3 Rédaction de la stratégie régionale et déclinaison opérationnelle

L'élaboration et la rédaction de la stratégie régionale découleront assez naturellement du scénario d'ambition retenu, dans le respect du formalisme des procédures institutionnelles de la CEDEAO.

Toutefois, et sur recommandation de plusieurs participants lors de l'atelier de Lomé, il sera utile d'accompagner cette stratégie d'un plan d'actions (dans un premier temps à 5 ans), afin de faciliter sa déclinaison opérationnelle rapide et de contribuer ainsi à assurer sa crédibilité. Pour ce faire, il convient d'affiner les axes et actions à mettre en œuvre en vue de la déclinaison par secteur et pays, sur la base d'ateliers de concertation avec les parties prenantes (CEDEAO, Etats-membres, CILSS, PTF, société civile). Ce plan d'actions devra être un « panaché » d'actions dites « immédiates » (faible investissement et/ou impact modéré en matière d'adaptation ou d'atténuation > *quick wins*), d'actions dites « prioritaires » (investissement plus important ; potentiel transformationnel plus important) et « stratégiques » (visant l'organisation de l'institution elle-même, ou l'approfondissement de ses politiques, donc à plus long terme ; potentiel transformationnel majeur). En outre, afin de favoriser l'adhésion en démontrant des résultats rapides, il pourrait être opportun de mixer les actions disposant déjà de moyens de mise en œuvre (financements, moyens humains) et des actions nécessitant la recherche de moyens. Enfin, certaines actions « continues » peuvent soutenir l'amélioration des politiques publiques régionales, notamment par un meilleur suivi évaluation.

L'expert sera en charge de mener les tâches suivantes :

- 4.3.1. Rédiger le document de stratégie régionale, selon les règles de formalisme exigées par la Commission en s'inspirant d'exemples passés notamment celui du cadre d'orientation stratégique 2016-2025 de l'ECOWAP.

- 4.3.2. Organiser le troisième atelier de concertation du comité interdépartemental sur les changements climatiques de la CEDEAO pour préciser le plan d'actions sur la base du scénario d'ambition précédemment retenu ;
- 4.3.3. Définir un plan d'actions à 5 ans (feuille de route de la mise en œuvre de la stratégie), indiquant le calendrier d'actions et le dispositif opérationnel et institutionnel au sein de la CEDEAO pour sa mise en œuvre : gouvernance, rôles et responsabilités ;
- 4.3.4. Décliner un premier plan de financements de la stratégie régionale climat, notamment à l'aide de programmes et projets ;
- 4.3.5. Proposer des indicateurs de suivi-évaluation de la mise en œuvre et de la performance (ou effets) de la stratégie régionale climat et un cadre de suivi-évaluation (qui, pour quel objectif et à quel rythme).

Activités	Livrables	Calendrier	Volume h/j
4.3.1	Document de stratégie régionale climat de la CEDEAO	Mi-février 2021	5
4.3.2	Termes de références de la réunion/ compte-rendu de la réunion comprenant un relevé de décisions	Mi-mars 2021	3
4.3.3	Plan d'actions à 5 ans	Mi-avril 2021	3
4.3.4	Plan de financements préliminaire	Mi-avril 2021	3
4.3.5	Cadre de suivi-évaluation de la stratégie	Fin-avril 2021	5
<u>Total</u>			<u>24</u>

4.4 Consultations élargies et validation

Les consultations élargies des parties prenantes dites « externes » au sens extérieur de la Commission, consistent à consulter les Etats-Membres (cadres techniques) ainsi que les autres partenaires régionaux : partenaires techniques et financiers et autres institutions régionales (AFD, UEMOA, CILSS/AGRHYMET, WASCAL, ACMAD...) et continentales (Union Africaine).

Le processus de consultations élargies intervient dans un second temps après la consultation dite « interne » qui repose elle sur le comité interdépartement de la Commission de la CEDEAO. Il s'agit des dernières étapes consultatives avant la convocation du Comité Technique Ministériel Spécialisé (CTMS), instance de validation préalable avant l'instruction au Conseil Statutaire des Ministres de la CEDEAO et après l'avis du Parlement de la CEDEAO.

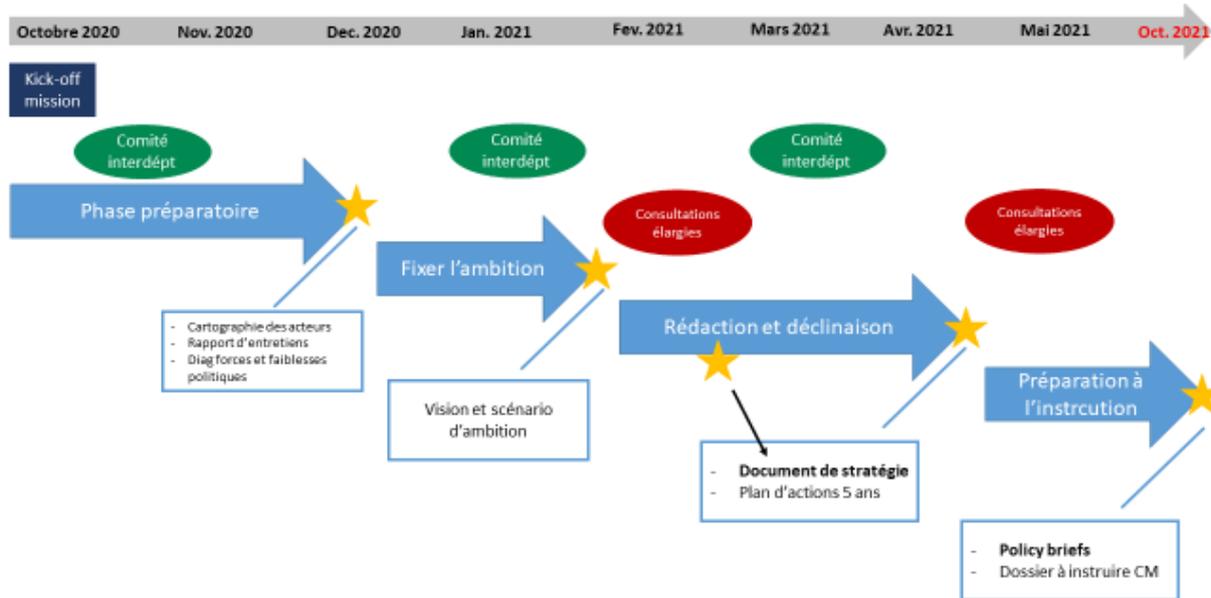
L'expert sera en charge de mener les tâches suivantes :

- 4.4.1. Etablir et communiquer un calendrier détaillé du processus de consultations élargies en tenant compte des événements pertinents des institutions régionales éventuellement déjà calés pendant l'année 2021, ainsi que le calendrier d'instruction de la stratégie dans les instances de la CEDEAO ;
- 4.4.2. Elaborer les termes de référence et animer le premier atelier régional de consultation élargie après la définition de la vision et du scénario d'ambition ;
- 4.4.3. Elaborer les termes de référence et animer le deuxième atelier régional de consultation élargie et de validation après la définition du plan d'actions ;
- 4.4.4. Finaliser/améliorer le document de stratégie régionale à l'aune des éventuelles recommandations issues des consultations élargies ;
- 4.4.5. Accompagner le DAERE en continu de juin à octobre 2021 sur le plaidoyer et la communication en amont des réunions préparatoires du Conseil des Ministres sur l'objectif, le processus et les attentes de la démarche, y compris à l'aide de briefing à l'intention des Commissaires et Directeurs de la CEDEAO ainsi que des Ministres des États Membres à travers leurs conseillers et les points focaux climat et CDN ;
- 4.4.6. Accompagner le DAERE dans la convocation et la préparation du CTMS ;
- 4.4.7. Appuyer à la préparation des dossiers à soumettre en interne aux instances de la CEDEAO pour instruction au Conseil des Ministres.

Activités	Livrables	Calendrier	Volume h/j
4.4.1	Calendrier détaillé du processus de consultation	Fin-décembre 2020	1
4.4.2	Termes de références du premier atelier régional de consultation élargie/ Rapport de l'atelier	Fin-février 2021	4
4.4.3	Termes de références du second atelier régional de consultation élargie et de validation / Rapport de l'atelier	Mi-mai 2021	4
4.4.4	Document finalisé	Juin 2021	2
4.4.5	Notes politiques (<i>Policy briefs</i>)	Juin à septembre 2021	4
4.4.6 et 4.4.7	Dossier complet d'instruction aux instances de gouvernance (CAF, Conseil des Ministres)	Octobre 2021	3

Total			20
--------------	--	--	-----------

4.5 Chronogramme estimatif global



5 Approche de mise en œuvre

5.1 Mécanismes de consultation

Pour atteindre les objectifs assignés à la présente mission, le consultant proposera une approche méthodologique qui privilégiera des processus inclusifs et participatifs.

Comme indiqué dans la section 4 ci-dessus, les consultations indispensables à la présente mission devront inclure:

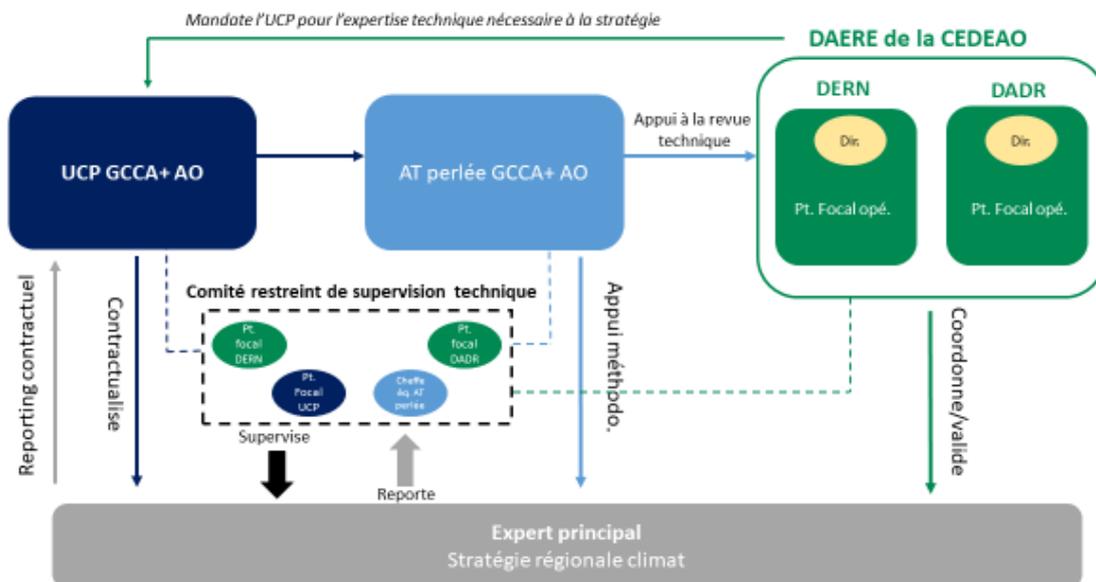
- i. les consultations internes à la Commission de la CEDEAO, notamment avec le comité interdépartemental sur les changements climatiques qui assurera la supervision et le suivi opérationnel du processus de développement de la stratégie. Au niveau ce comité, les acteurs clés seront : les représentants des Directions en charge de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Énergie, des Finances, de la Planification Stratégique et de la Communication; y compris les agences spécialisées dans ces domaines (ARAA, ECREEE, CGRE, etc.) ;
- ii. les consultations élargies aux Etats-Membres ainsi qu'aux partenaires régionaux : les partenaires techniques et financiers et autres institutions régionales (Expertise France, UEMOA, CILSS/AGRHYMET, WASCAL, ACMAD...) et continentales (Union Africaine).

Le secrétariat du comité interdépartemental est assurée par la Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles de la Commission de la CEDEAO. A ce titre le secrétariat a pour tâche de (i) programmer les activités du comité, (ii) préparer les réunions et ateliers (logistique et agenda), (iii) consolider les compte-rendus des réunions et relever les décisions, (iv) suivre la mise en œuvre des décisions, (v) communiquer en interne et en externe sur les travaux du groupe.

Dans le cadre de ses missions décrites plus haut, l'expert principal en appui au développement de la stratégie régionale aura la responsabilité d'appuyer la Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles dans ses tâches de secrétariat pour les réunions du comité interdépartemental en lien avec le processus de développement de la stratégie.

Les projets de documents seront soumis, pour validation, à la réunion d'experts nationaux, puis au comité sectoriel des Ministres en charge de l'Environnement et au Conseil des Ministres de la CEDEAO après avis du Parlement, conformément au processus statutaire d'adoption des documents de la CEDEAO.

5.2 Mécanismes de coordination de la mission



5.2.1 Expertise France et l'UCP

Expertise France est l'autorité contractante de la présente consultation. L'unité opérationnelle en charge de la passation du présent marché d'expertise individuelle est l'UCP du projet GCCA+ AO, qui est basée au sein de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation, à Lomé (Togo).



Le consultant reporte contractuellement à l'UCP qui est habilité à valider juridiquement les livrables après validation technique de la CEDEAO qui est le bénéficiaire de la mission. L'UCP participe au pilotage opérationnel du consultant.

5.2.2 Le Département Agriculture, Environnement et Ressources Naturelles (DAERN) de la Commission de la CEDEAO

La Commission de la CEDEAO est le bénéficiaire direct de cette activité. A ce titre, le DAERN est en charge de la validation politique des livrables produits, avant, le cas échéant, instruction dans les instances de validation de la Communauté.

Le DAERN pilote le processus d'élaboration de la stratégie, coordonne le processus de validation interne à la CEDEAO, et mobilise les parties prenantes internes à la Commission et les parties prenantes régionales et nationales.

Le consultant travaille donc en étroite collaboration avec la Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles et la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural de la Commission de la CEDEAO, qui sont ses relais privilégiés au sein de la Commission.

5.2.3 L'assistance technique perlée du projet GCCA+ Afrique de l'Ouest

L'assistance technique perlée du projet GCCA+ Afrique de l'Ouest sera en appui méthodologique direct à l'expert principal en charge du développement de la stratégie pour l'assister dans :

- le cadrage méthodologique de chaque étape ;
- la définition de la vision et des scénarios d'ambition ;
- le développement du cadre de suivi-évaluation ;
- le respect du cadre juridique et réglementaire propre à la CEDEAO dans lequel devra s'inscrire la stratégie.

L'assistance technique perlée aura également pour rôle d'appuyer le DAERN dans la revue technique des livrables produits et participe au pilotage de la mission à travers le comité de supervision technique.

L'assistance technique perlée aura également la responsabilité d'apporter l'expertise et l'appui nécessaires au développement du volet communication de la stratégie régionale.

5.2.4 Equipe restreinte de supervision technique

Le consultant sera supervisé techniquement par une équipe restreinte impliquant un point focal désigné au sein de la Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles, un point focal désigné au sein de la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural, un point focal désigné au sein de l'UCP et la cheffe d'équipe de l'assistance technique perlée du projet GCCA+ AO.

L'équipe de supervision technique se réunira au minimum mensuellement par skype, mais pourra se réunir occasionnellement en fonction du rythme de mise en œuvre de la mission. Elle pilotera et suivra la bonne exécution opérationnelle de la mission. Les livrables seront envoyés aux membres de ce comité pour révision et validation.



Par ailleurs, cette équipe de supervision aura aussi la tâche de faciliter les relations avec les différents partenaires/bénéficiaires institutionnels pour le bon déroulement de la mission, cela concerne notamment les relations avec les points focaux nationaux climat, ainsi que les différents relais nécessaires avec les ministères ou les agences spécialisées et autres institutions régionales.

6 Profil et expertise recherchés

Expertise France recherche un.e consultant.e. Il sera attendu de l'expert.e de démontrer, lors de la mise en œuvre des prestations, d'excellentes qualités et capacités de :

- animation et facilitation des dynamiques collaboratives
- communication ;
- synthèse et rédaction ;
- analyse et résolution des problèmes ;
- conseil stratégique de haut-niveau ;
- prise de décision et d'initiative.

6.1 Qualifications

- Diplôme universitaire de 2^{ème} cycle (niveau master) pertinent avec les missions.
- Très bonne maîtrise orale et écrite de l'anglais ou du français, et une capacité à travailler de manière autonome (orale et écrit) dans l'autre langue.
- La maîtrise du portugais est un atout.

6.2 Expériences professionnelles

- Au moins 10 ans d'expérience dans l'appui à la formulation de stratégies institutionnelles et/ou politiques publiques, de préférence en lien avec les thématiques ayant trait à l'environnement ou les ressources naturelles ;
- Au moins 5 ans d'expérience dans le contexte institutionnel ouest-africain ;
- Une expérience significative de travail avec des institutions ouest-africaines, de préférence la CEDEAO ;
- Au moins 3 expériences significatives démontrant de fortes capacités à mener et animer un processus de concertation élargi ;
- Bonnes connaissances des mécanismes de fonctionnement de la CEDEAO ;
- Bonnes connaissances de l'Accord de Paris et des enjeux liés aux changements climatiques dans la région.

7 Modalités de candidature et de sélection

7.1 Dossier de candidature

Chaque candidat doit fournir :





- Une preuve d'enregistrement/immatriculation d'une personne morale qui sera signataire du contrat (Consultant individuel enregistré, Société formellement établie, etc.) ;
- Un CV à jour en français ou anglais ;
- Deux références de prestations/missions similaires ou le cas échéant les plus pertinentes, avec pour chacune d'entre elle un contact indiquant la fonction, le numéro de téléphone et l'adresse mail ;
- Une offre financière ;
- Une offre technique en français ou anglais.

7.1.1 Détails de l'offre financière

L'offre financière doit être composée d'un honoraire journalier forfaitaire en euros comprenant l'ensemble des coûts environnés du consultant.

Les frais de mission à Abuja seront remboursés de manière forfaitaire selon des modalités négociées lors de la contractualisation du consultant retenu.

7.1.2 Détails de l'offre technique

L'offre technique ne doit pas dépasser 5 pages word (police min 11) elle peut être rédigée en français ou anglais et doit démontrer de (i) la compréhension du candidat de la mission et du contexte, (ii) l'approche méthodologique proposée par le candidat pour mettre en œuvre cette mission.

7.2 **Processus de selection**

En première instance, chaque candidat sera noté sur un total de 50 points selon la pondération suivante :

- Evaluation du CV au regard des critères mentionnés à la section 6 : 20 points,
- Evaluation de l'offre technique : 20 points,
- Evaluation de l'offre financière : 10 points,

Expertise France procédera ensuite à une pré-sélection de maximum 3 candidats, ayant obtenu une note totale supérieure ou égale à 50 points.

Les candidats pré-sélectionnés seront convoqués pour un entretien, à l'issue duquel une note finale sur 20 points leur sera attribuée. Le candidat ayant obtenu la note plus élevée sur un total de 70 points sera retenu.

Mentions éliminatoires

Expertise France se réserve le droit de rejeter tout dossier incomplet.

Par ailleurs, tout candidat ayant une expérience professionnelle de moins de 10 ans sera automatiquement éliminé sans évaluation du dossier.



8 Informations complémentaires et pratiques

8.1 Lieu d'exécution de la mission

Le candidat devra, a minima, exercer la moitié de ses prestations en présentiel à la Commission de la CEDEAO à Abuja (Nigéria) (à ajuster éventuellement en fonction des contraintes de déplacement imposées par la situation sanitaire). Le reste des prestations pourront être effectuées à distance depuis son lieu de résidence.

8.2 Langue de travail

Les livrables seront produits soit en anglais soit en français, en fonction de la préférence du consultant, et traduit dans l'autre langue par le Projet GCCA+ AO.

8.3 Autres coûts supportés directement par Expertise France

Expertise France prendra directement à sa charge tous les frais liés aux ateliers, à la traduction et reproduction des documents.

Les frais de mission à Abuja seront remboursés de manière forfaitaire selon des modalités négociées lors de la contractualisation du consultant retenu.

8.4 Paiements

Les paiements seront effectués sur présentation d'une facture, après réception et validation des livrables indiqués dans chaque bon de commande.





Annexe 1 : Liste des documents disponibles (non exhaustive)

- Les politiques régionales pertinentes de la CEDEAO (ECOWEP, ECOWAP, PREAO, etc.) et documents afférents ;
- Les politiques environnementales de l'UEMOA, de la BIDC, de la BOAD et des autres institutions sous-régionales ;
- La Politique Agricole de l'UEMOA (PAU) ;
- Le texte de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;
- L'Accord de Paris sur le climat ;
- Le texte du Protocole de Kyoto ;
- Les Décisions pertinentes adoptées sous la CCNUCC ;
- Le programme d'action régional de mise en œuvre du volet environnement du NEPAD ;
- Le PDDAA ;
- Les documents de projets et programmes passés et en cours ayant un lien avec les changements climatiques ;
- Le diagnostic sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris en Afrique de l'Ouest : Etat des lieux des CDN et des besoins en renforcement de capacités de la CEDEAO ;
- La feuille de route globale de la stratégie régionale climat définie à la suite de l'atelier régional stratégique de septembre 2019 à Lomé ; elle définit les axes stratégiques pressentis ainsi qu'une proposition de démarche méthodologique pour son élaboration ;
- Le document du programme d'action sous régional de réduction de la vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest adopté 2010 ;
- Les stratégies et plans d'Action et autres documents pertinents des Etats membres, des autres organisations régionales et continentales, de la BAD, de la Banque Mondiale, du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), de l'ONUDI et de la FAO, etc.
- Tous autres documents jugés pertinents pouvant contribuer et faciliter à l'atteinte de l'objectif assigné.